Bulletin municipal de

COURLAOUX

N°30 - Janvier 2020

Proche de vous

Mairie de Courlaoux

101 Rue du Château - 39570 COURLAOUX

Tel : 03 84 35 31 54 / Fax : 03 84 35 36 14

www.courlaoux.fr

mairie-de-courlaoux@wanadoo.fr

Horaires

Lundi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Mardi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Un grand merci à tous les annonceurs qui nous permettent d'éditer un bulletin de qualité en couleurs avec de nombreuses photographies.

Nous vous laissons découvrir ce bulletin. Un vrai moment de partage, reflet de l'année écoulée. Autant de souvenirs que vous garderez au fil des années.

Bonne lecture !

La Commission Communication

Permanence du Maire

Les lundis et mercredis
de 14h à 18h30
sur rendez-vous

CCAS

Prendre rendez-vous
au secrétariat
de la Mairie

Ecole
Maternelle / Primaire
de Courlaoux

03.84.35.31.44

ALSH
Centre de Loisirs
Restaurant scolaire
03.84.25.34.29
alshcourlaoux@orange.fr

Directeur de publication
Jean-Yves LANNEAU
Maire de Courlaoux

Conception et mise en page
Secrétariat de Mairie

Rédaction
Commission Communication

Impression
FACILACOM
facilacom@icloud.com
550 exemplaires
Janvier 2020

Crédit photos
Mairie de Courlaoux

Toute reproduction totale ou partielle est interdite

Sommaire

Vie Municipale 4
Cadre de Vie 16
Vie Associative 19
Patrimoine 21
Activité économique 22
Agglomération 24
Vie Pratique 26
Agenda - Etat-civil 28

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour cette année 2020.

Cette année 2019 qui s'achève a été encore une année agitée au niveau national, contrairement à une vie plus paisible dans nos communes rurales, où il fait bon vivre et qu'il faut défendre.

Depuis 2014, l'esprit constructif, la volonté d'agir ensemble et ce en toute transparence animent notre équipe municipale, plaçant toujours l'intérêt général au cœur de notre action.

C'est donc grâce à une gestion rigoureuse que nous avons pu maintenir la fiscalité, un service de proximité et investir dans de nouveaux projets au cours de ces années.

Le défi à relever était celui d'apporter un meilleur cadre de vie à nos concitoyens avec moins de dotations de la part de l'Etat.

Je tiens à remercier le Conseil Municipal, le CCAS, les Commissions Communales, le personnel qui ont tous travaillé dans le même objectif, afin d'apporter les meilleurs services aux administrés.

Je remercie également les présidents d'associations et leurs adhérents, ainsi que tous les bénévoles qui ont participé aux différentes manifestations ou corvées, ayant ainsi à cœur de maintenir le lien social, source de vitalité du milieu rural.

Merci à tous pour ce résultat collectif.

En 2019, nous avons amélioré et protégé les déplacements au sein de la commune, créé un pôle d'activités enfance jeunesse, enrichi notre patrimoine communal, sécurisé par vidéo-protection le groupe scolaire/ALSH et les bâtiments Mairie Salle polyvalente. Réalisations que vous pourrez découvrir en feuilletant les pages de ce bulletin « Proche de vous » et sur le site internet de la commune.

L'occasion m'est donnée de souhaiter un plein succès aux entreprises nouvellement installées sur notre commune.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2020.

Votre Maire.
Jean-Yves LANNEAU

Budget 2019

Fonctionnement

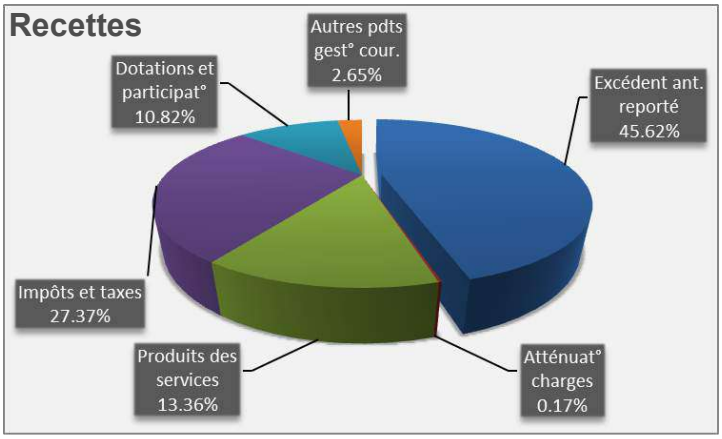

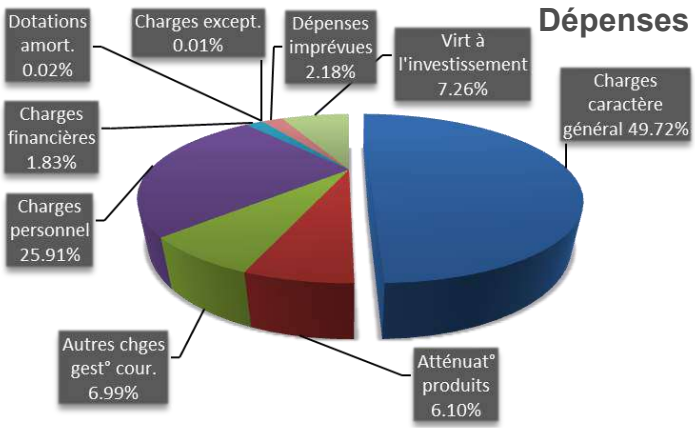

Investissement

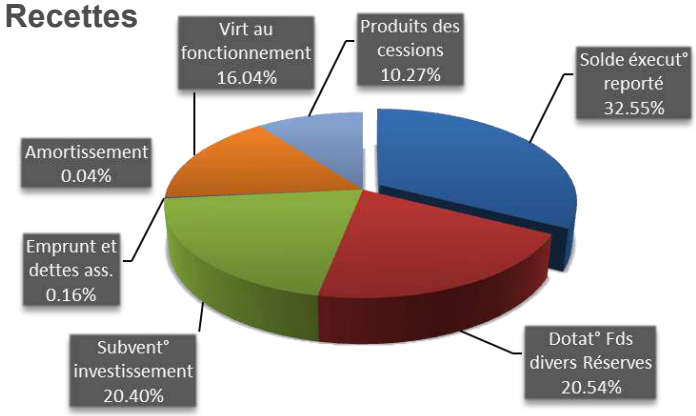

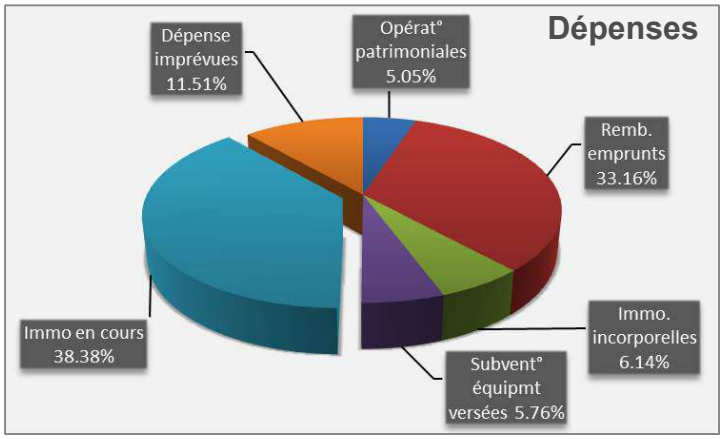

Au fil des séances 2019 (extraits)

COMPTE-RENDU DU 15 FEVRIER 2019

Demande de subvention DST pour projet pôle d'activités jeunesse et sports

Charte « Eclairons juste le Jura » et Service e-lum ® du SIDEC

M. la Maire présente le pré-diagnostic réalisé par le SIDEC du Jura sur l'état de l'éclairage public de la Commune :Type de sources lumineuses, état des luminaires, détail des armoires, détail des points lumineux.

En conclusion : le parc d'éclairage public de la Commune est dans un état moyen pour les coffrets d'éclairage public et pour les points lumineux.

Le SIDEC du Jura nous propose d'adhérer à : une charte « Eclairons juste le Jura », pour réaliser les travaux , un service e-lum ® du SIDEC, pour le suivi et le bilan de l'éclairage public.

M. le Maire propose au Conseil de réfléchir sur ce rapport et de son côté il reprendra contact avec le SIDEC pour avoir des compléments d'informations.

Informations diverses

Compte-rendu d'une réunion avec la société Lumi'in suite à l'installation de l'éclairage public avec panneaux solaire au lotissement En Verdet. Le système actuel ne fonctionne pas bien et cette société s'est engagée à revoir le problème rapidement.

Demande d'achat de la parcelle communale AK 52 : refus, cette petite parcelle dessert une autre parcelle enclavée.

COMPTE-RENDU DU 15 MARS 2019

Validation de devis aménagement chemin piétonnier : présenté par la société Jura Vert pour un montant de 1 450.00 € TTC.

Bail coiffeuse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer ce local par bail à usage commercial à madame Emilie THOMAS/DUPONT à compter du 01/03/2019 pour un loyer mensuel de 180 € et 30 € de charges.

Approbation des comptes administratifs 2018 commune et BP annexe

Présentation du compte administratif de la commune par Bernard GAY, 1er Adjoint en charge du budget. L'excédent de fonctionnement s'élève à 261 439.18 €, l'excédent d'investissement s'élève à 82 135.45 €. Les résultats cumulés au 31/12/2018 en excédent de fonctionnement arrêtés à 728 476.73 € et en excédent d'investissement arrêté à 202 904.40 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire.

Approbation du compte administratif budget annexe « Ancienne école » 2018 :

L'excédent de fonctionnement s'élève à 23 923.19 €. L'excédent d'investissement s'élève à 50 241.03 €. Les résultats cumulés à fin 2018 : En fonctionnement à + 35 539.60 €, en investissement à + 58 476.45 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire.

Affectation des résultats 2018 commune et BP annexe

Budget Commune :

L'excédent de fonctionnement 2018 du budget communal d'un montant de 728 476.73 € sera affecté :

- au compte 1068 du budget d'investissement 2019 pour un montant de 100 000.00 €
- au compte 002 du budget de fonctionnement 2019 pour un montant de 628 476.73 €

L'excédent d'investissement d'un montant de 202 904.40 € sera affecté au compte 001 en investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats.

Budget annexe Ancienne école (résidence Les Lilas) :

L'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de 35 539.60 € sera affecté au compte 002 pour le même montant en recettes de fonctionnement.

L'excédent d'investissement d'un montant de 58 476.45 € sera affecté au compte 001 en recettes d'investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats.

Vote des taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes pour l'année 2019 à l'identique des taux des 5 dernières années à savoir : Taxe habitation : 8.84 %, Taxe foncière bâti : 17.02 %, Taxe foncière non bâti : 22.31 %.

Vote des BP 2019 commune et BP annexe

Monsieur Bernard GAY présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune par ligne et par chapitre et Monsieur le Maire demande le vote.

Le budget de fonctionnement 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 1 377 521.73 €.

Le budget d'investissement 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 623 289.40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif communal 2019.

Vote du budget primitif annexe 2019 « Ancienne Ecole »

Le budget de fonctionnement 2019 est équilibré en dépenses et recettes à 65 579.60 €

Le budget d'investissement 2019 est équilibré en dépenses et recettes à 145 053.05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget annexe « Ancienne Ecole » 2019.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Texfrance pour un montant de 3 436.25 € TTC validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

COMPTE-RENDU DU 26 AVRIL 2019

Attribution du marché de travaux pour la réalisation d'une plateforme pour l'implantation d'un terrain multisports

Suite à la consultation en procédure adaptée, 6 entreprises ont présenté une offre. Après étude par la commission d'appel d'offres, celle-ci propose de retenir l'entreprise EMDE du Miroir, mieux disante pour un montant de 30 380,96 € HT.

Attribution du marché de création d'un terrain multisports

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CASAL SPORT mieux disante pour un montant de 40 483,00 € HT, sous réserve

Au fil des séances 2019 (extraits)

de l'obtention des subventions demandées.

Attribution du marché de création d'une aire de jeux

M. le Maire présente les offres des entreprises conformément aux orientations exprimées par les différentes commissions consultatives. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise AMC DIFFUSION d'Augea pour l'installation des jeux pour un montant de 25 184,00 € HT et l'entreprise EMDE pour le terrassement pour un montant de 5 609,20 € HT sous réserve de l'obtention de la DETR.

Sou des écoles – Subvention exceptionnelle

Le Sou des Écoles sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un projet pédagogique pour une classe découverte à Paris les 26 et 27 juin 2019 pour les élèves de CM1 et CM2 à l'école.

Le Conseil Municipal propose de verser au Sou des Écoles une subvention exceptionnelle de 30 € par élève.

SIER - Rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau en 2018

Il est à noter que le rendement du réseau est de 93,97 % sur notre commune. Pas d'augmentation du prix de l'eau et des abonnements en 2019.

Informations diverses

Signature d'une convention avec M. PY pour l'utilisation de son chemin forestier pour se rendre à l'étang « En Bedey ».

Affaire CARREL : M. le Maire fait part de la contestation de M. CARREL suite au refus de la construction d'une piscine hors sol sur une parcelle située en zone agricole.

COMPTE-RENDU DU 06 JUIN 2019

Rehaussement du columbarium : pour un montant de 3 150,00 € TTC.

ALSH - Tarif pour mini séjour au camping de Louhans

Le Centre de Loisirs propose aux enfants un séjour au camping de Louhans, du 16 au 18 juillet 2019 inclus. Le Conseil Municipal fixe la participation des familles à 21,00 € par enfant pour le séjour et les activités annexes.

Subventions communales 2019 attribuées aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 : Club « La Joie de Vivre » : 300.00 €, Comité d'Animation : 450.00 €, Foyer Rural : 100.00 €, ACCA de Courlaoux : 100.00 €, Sou des Ecoles : 1 500.00 €, Association des Lieutenants de Louveterie du Jura : 80.00 €.

Informations diverses

M. le Maire informe de deux procédures en cours. Une concernant la plateforme Chemin Etang J. Guyon : recours au Tribunal administratif et les suites réservées à ce dossier. Le second, dossier Carrel Chemin du Château d'Eau qui conteste le refus de ses déclarations de travaux sur une zone agricole.

Pacte Fiscal et Financier de Solidarité ECLA : M. Gay fait le compte-rendu des réunions concernant le PFFS et les études en cours concernant l'actualisation du diagnostic budgétaire du territoire, le partage de la prospective financière d'ECLA et les outils du PFFS.

COMPTE-RENDU DU 19 JUILLET 2019

Achat de terrain.

Dans le cadre de l'aménagement de l'étang en Bedey, il conviendrait d'acquérir une parcelle boisée d'environ 43 ares située sur les parties Est et Sud des berges de l'étang. Après accord avec le propriétaire, il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 800.00 €. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Participation Journée Découverte étang : fixée au dimanche 07 juillet 2019.

Informations diverses

Bernard GAY fait le compte rendu du dernier conseil communautaire concernant l'organisation et le financement du bureau d'études voirie. Il intervient également sur la répartition du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC entre ECLA et les communes membres.

Départ à la retraite de Philippe HUMBEY au 06/04/2019.

COMPTE-RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2019

Construction des vestiaires de Courlaoux – Plan de financement définitif

Le coût total de la construction s'élève à 281 932,76 €, le montant des subventions étant de 78 000 €, le solde s'élève à 205 932,94 € HT. Le reste à charge pour la Commune, fixé à 30% lors du transfert de compétence, s'élève à 61 779 €. En accord avec ECLA, le remboursement sera étalé sur 4 ans, avec une 1ère échéance de 15 444,75 € en 2019.

SIVU La Châtelaine – Répartition de l'actif et du passif

La dissolution du SIVU La Châtelaine est intervenue le 13 septembre 2019 Pour Courlaoux, une somme de 3 403,11 € sera reversée au CCAS.

DECI - Installation d'un poteau incendie Chemin du Moulin de Nilly

Devant l'obligation, pour la Commune, d'assurer un dispositif de lutte contre l'incendie sur le secteur du Moulin de Nilly, le SIER a été sollicité pour l'implantation d'un poteau incendie. Le Conseil Municipal accepte le devis présenté pour un montant de 3 754,06 €.

Informations diverses

Plateforme Chemin Etang Jean Guyon : M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion chez Me RÉMOND au sujet des travaux qui continuent sans autorisation sur ce secteur, malgré l'arrêté interruptif de travaux. Il était accompagné dans cette démarche par les riverains.

Ecole : Mme TISSERAND indique que pour faire suite à l'intervention de parents et afin de diminuer les tensions entre certains élèves, il a été décidé de mettre en place des récréations séparées. Le résultat est satisfaisant.

Vidéoprotection : Les installations sont terminées au Groupe Scolaire et à la Mairie/Salle polyvalente. Le système donne entière satisfaction.

COMPTE-RENDU DU 06 NOVEMBRE 2019

ECLA - Approbation du rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA. M. GAY présente le rapport établi par la CLECT, en date du 23 septembre 2019. Un rappel est fait sur le contexte, la composition et le rôle de la CLECT, l'évaluation des charges et recettes transférées, les méthodes (droit commun et dérogatoire) des allocations de compensation, les différents cas de révisions de ces dernières, les allocations de compensation des communes de Baume-les-Messieurs et de Lons-le-Saunier (reprise de la compétence Petite Enfance au 1er juillet 2018). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'évaluation.

SIDEC – Adhésion au Service e-lum ® du SIDEC

M. le Maire présente le rapport du SIDEC sur l'éclairage public. Après adhésion à la charte « Eclairons juste de Jura », le SIDEC propose d'adhérer par convention au Service e-lum ®, pour la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant de respecter les engagements pris dans la charte « Eclairons juste le Jura ». Ce service comprend l'entretien préventif et curatif, ainsi que le suivi énergétique et environnemental des installations d'éclairage public. La Commune s'engage dans un processus d'optimisation de son éclairage public avec une réduction des impacts liés à la lumière artificielle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à ce service par convention.

Etang En Bedey – Projet d'aménagement

Après avis de la Commission communale de Gestion de l'Étang, M. le Maire et M. GANDELIN présentent au Conseil les différents projets d'aménagement. Il y a donc une nécessité de procéder à des travaux, sur la fin de l'année et début de l'année prochaine, pour le renforcement des berges, et de l'abattage des arbres sur la levée, après vidange de l'étang prévue le 08 novembre 2019.

Programme d'aménagement forestier – Coupes 2020

Suite à l'avis de la Commission communale Bois et Forêt, le Maire propose le report des coupes de l'exercice 2019 à l'automne 2020. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

Enquête publique pour installation d'une centrale photovoltaïque au sol au centre d'enfouissement : M. le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie.

Résidence Les Lilas : l'opération Résidence Les Lilas étant terminée, le budget annexe sera intégré au budget principal de la Commune à compter du 1er janvier 2020.

Compte-rendu de la réunion chez Me RÉMOND au sujet de la plateforme chemin Étang J. Guyon : cette affaire sera audiencée prochainement.

COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2019

Avis sur l'enquête publique : création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle D 639 appartenant au SYDOM

L'enquête publique sur le projet cité est terminée depuis le 11 décembre 2019. Le Conseil Municipal est donc invité à donner un avis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'enquête publique par 13 voix pour et 2 abstentions.

Etude du parc téléphonique

Suite à des informations venant de divers opérateurs concernant la suppression des lignes téléphoniques analogiques au 1er janvier 2020, M. le Maire apporte les précisions suivantes :

Après renseignements pris, le réseau analogique ne sera pas supprimé au 1er janvier 2020 mais maintenu jusqu'en 2023. Simplement en cas de panne, les délais de réparation sur ces lignes seront peut-être plus longs. La municipalité a décidé de lancer une étude téléphonique par internet sur l'ensemble des postes mairie, école et ALSH auprès des différents opérateurs.

Demande de labellisation de l'étang En Bedey en Espace Naturel Sensible

Bilan financier définitif sur la résidence des Lilas

Le bilan financier définitif est arrêté pour une dépense totale à 595 959 € auquel viendra s'ajouter la TVA à reverser pour un montant de 31 738 € déduction faite des subventions attribuées pour un montant de 334 379 €. Le budget annexe sera arrêté au 31/12/2019 et transféré au budget communal au 01/01/2020, l'opération étant terminée. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

Suite à la vérification de la régie par la Trésorerie Principale, il convient de porter le cautionnement de 460 € à 760 € et d'actualiser l'indemnité de responsabilité du régisseur de 120 € à 140 € l'an compte tenu du montant des recettes encaissées. Un arrêté de Monsieur le Maire sera pris.

Taille du verger : les Croqueurs de pommes proposent une séance de taille des arbres du verger le 21/12/2019 à 14h00. La population sera avisée dans les panneaux d'affichage.

Attribution d'un logement communal à Mme CUILLEROT Aurélie.

Sécurité : signalisation virage à l'intersection de la rue Champ Beaulieu et route de Nilly par le Département.

Pôle d'activités enfance jeunesse et sports

Un citystade, une plate-forme aménagée au sport.

La demande de ce type d'installation était grande de la part des jeunes et des familles. Le citystade est en fait un terrain multisports en libre accès entouré par une palissade latérale. Différentes activités sportives peuvent être pratiquées, tels que le football, handball, basket, volley, le tennis et le badminton …

Il y en a pour tous les goûts, toutes les attentes sportives. Il est gratuit, facile d'accès et il permet de faire du sport selon l'envie. Le citystade est ouvert à tous, enfants et adultes, un lieu de rassemblement pour les jeunes. Il s'agit d'offrir un lieu d'échange et de convivialité pour tous les publics, mais également un outil pédagogique et ludique dans un espace sécurisé pour les différents intervenants auprès des jeunes générations (ALSH, école). Son emplacement est judicieux, à proximité d'une aire de jeux, d'un terrain de boules et surtout un grand parking. Passez durant le week-end, en fin de journée et vous observerez le nombre de personnes qui utilisent cette structure.

Une aire de jeux pour les plus jeunes

Courlaoux se développe constamment. Des familles avec enfants s'installent, quoi de plus normal alors de leur proposer un lieu de détente à deux pas de chez eux.

Une micro-chèche, des assistantes maternelles, une école peuvent bénéficier de cette structure.

L'aire de jeux propose différents modules tels que balançoires, toboggans …

Cet aménagement contribue à l'épanouissement des enfants de 3 à 12 ans, ainsi qu'à la vie d'une commune et aux échanges intergénérationnels entre enfants, parents et grands-parents.

Ces projets n'auraient pas pu se concrétiser sans les aides financières apportées par nos différents partenaires : l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental du Jura et l'Agence Nationale du Sport.

Bâtiments et voiries

Les travaux engagés pour améliorer la sécurité des déplacements au sein de la commune ont été achevés en 2019.

Sécurisation rue des Perroux, rue des écoles

Sur cet axe, les traçages horizontaux ont été repris en même temps que ceux de l'ensemble de la commune. Des potelets et barrières métalliques ont été installés pour sécuriser le déplacement sur le cheminement piétonnier (rue des Ecoles, rue des Perroux). L'aménagement de la circulation sur le carrefour de l'Epicurien est finalisé.

Sécurisation rue des Ecoles (bas du cimetière) et parking groupe scolaire

Travaux achevés en 2019, la signalisation pour éviter la remontée à sens unique est améliorée. Un cheminement sur le parking de l'école a été mis en place. La matérialisation des places de parking a été reprise.

Cheminement piétonnier rue du Carouge

Pour embellir et sécuriser les cheminements créés le long de la rue du Carouge et de la rue du Monument, des arbustes et des massifs de fleurs ont été plantés ce printemps par une équipe de bénévoles dynamiques.

Cœur de fleurs
Anaïs Vermeire
Créations florales - Réception - Mariage - Deuil
6, av. Thurel - 39000 Lons-le-Saunier
Tél : 03 84 86 00 40
Livraison à domicile - Transmission florale - Ouvert 7j/7 - CB à distance
Du lundi au samedi de 8h30à 20h00
Le dimanche et jours fériés de 8h30 à 13h30

JURA VERT PAYSAGE
CREATION DE JARDINS - ENTRETIEN
Youri VERMEIRE
704 route de Condamine
39570 COURLADOUX
Tél : 03 84 25 32 12

Cimetière

L'espace contre le mur de l'église sur lequel s'entassaient des déchets verts et plastiques a été nettoyé. Dorénavant ceux-ci devront être entreposés dans les bacs prévus à cet effet.

La Commune fait son maximum pour entretenir correctement le cimetière tout en respectant l'environnement. Il est demandé aux familles de participer à cette démarche en entretenant les abords des tombes de leurs proches.

Verger de sauvegarde du Saint Martin

Malgré une seconde année de sécheresse, les plantations ont bien résisté et les premiers fruits ont fait leur apparition. Un panneau d'information a été installé à l'entrée du verger et une signalétique avec des fiches de variétés fruitières sera mise en place.

Comme en mars, une initiation à la taille et à l'entretien d'hiver avec l'appui technique des « Croqueurs de Pommes Jura Petite Montagne » a eu lieu en fin d'année.

La municipalité est réceptive à toutes propositions pour un projet d'aménagement « participatif » sur le reste de la parcelle (classée en zone naturelle). L'idée étant de rendre cet espace agréable à parcourir pour les habitants, adultes et enfants, avec une approche ludique et pédagogique, dans le respect de l'environnement et de sa biodiversité.

Affouage

La dernière campagne d'affouage sur la parcelle n° 13 (coupe blanche) ayant été « très productive », après avis favorable de la commission bois et forêts, l'affouage prévu en 2019/2020, a été repoussé sur 2020/2021.

La parcelle n° 13 sera laissée en régénération naturelle.

Etang En Bedey

Un espace à découvrir par les Corlavois et Corlavoises

Quelques travaux d'entretien et d'aménagements ont été réalisés bénévolement par les membres de la commission « étang » .

La municipalité les en remercie.

Journée découverte de l'étang

Les membres du Conseil Municipal, du Comité d'Animation et d'autres bénévoles ont balisé, tracé des parcours joignant la zone industrielle des Plaines à l'étang en Bedey. La découverte de l'étang par tous les Corlavois était le point d'orgue.

Le 07 juillet, après une petite collation offerte en début de parcours, les marcheurs les plus aguerris ont parcouru les 7 kms balisés en traversant une partie des bois limitrophes pour accéder à l'étang. La balade de 4 kms permettait à tout à chacun de rejoindre l'étang, à son rythme. 200 personnes ont pu se restaurer en profitant du site accueillant et verdoyant. Cette journée s'est passée dans une ambiance bon enfant, tous se disant prêts à revenir en famille.

Opération Brioches

L'APEI organise chaque année l'opération brioches du 07 au 13 octobre.
Acheter une brioche, c'est être gourmand mais c'est surtout soutenir les actions concrètes et locales en faveur des enfants, adolescents et adultes handicapés (amélioration des bâtiments, achat de matériel, projets culturels).
Cette année, la vente des brioches a été assurée par l'association ACCA (société de chasse) de Courlaoux. Comme de coutume, la population a participé pleinement à cette opération. 250 brioches ont été vendues. L'APEI, cette année encore, remercie la population de Courlaoux pour son engagement.

Cérémonies

Le lundi 8 mai 2019, à 9h30, les anciens combattants, les représentants du conseil municipal et la population se sont rassemblés autour de M. le Maire pour commémorer la victoire du 8 mai 1945. La lecture du message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, faite, les pompiers, l'école de musique de la Corlavoise et les élèves de l'école de Courlaoux ont tous exprimé l'hommage aux combattants, résistants, victimes de la déportation, civils et à tous ceux qui conjuguèrent leurs efforts pour libérer le territoire et faire triompher la fraternité. Cette cérémonie commémorative fut clôturée par le partage du verre de l'amitié.

Le 11 novembre 2019, c'est en présence d'un public nombreux, réunissant les Corlavois jeunes et moins jeunes, que la cérémonie s'est passée sereinement respectant les « rites protocolaires ». Le pot de l'amitié offert par la municipalité a clôturé ce respectueux hommage aux soldats.

CCAS

Repas des Aînés

Un régal pour les papilles et pour les yeux. Le 5 octobre dans la salle des fêtes, 75 Corlavois ont partagé un repas.

Un programme divers, varié et surtout inattendu cette année leur a été proposé. De fait, en plus du plaisir musical assuré par M. et Mme GUILLAUME, les aînés ont pu se réjouir devant l'exposition de photos prêtées par M. et Mme BRENIAUX. Des photos d'une grande valeur sentimentale étaient exposées de manière à permettre à tout un chacun de se remémorer leur village, leurs maisons AVANT !!! Cerise sur le gâteau ! « C'est qui … sur cette photo ? » « Tu t'souviens, ben on a changé » . Des moments de nostalgie, mais surtout, là encore, des moments de partage, d'échanges. M. le Maire et les membres du CCAS ont gagné leur pari : faire de cette journée, un moment très particulier, source de bonheur et gaieté.

Plan canicule 2019 : accompagnement des personnes fragiles

Les personnes fragiles peuvent s'inscrire sur le registre communal dédié et être accompagnées par la commune en cas de fortes chaleurs. Le plan canicule s'étend du 1er juin au 31 août. Initié par l'Etat, il vise à prévenir les risques liés à la persistance de fortes chaleurs chez les personnes les plus fragiles. Il repose notamment sur la tenue par la commune d'une liste de personnes à contacter en cas d'épisode caniculaire.

La sécurité à Courlaoux

Dans le bus

Le contrôleur-médiateur Bruno CHEVILLOT, des transports scolaires du département du Jura, a dispensé une Opération Sécurité Citoyenneté à l'école de Courlaoux. Cette intervention avait la vocation de sensibiliser les élèves de cycle 3 en l'occurrence les CM2 sur l'intérêt à adopter le bon comportement dans le car et aux abribus. Le personnel de l'ALSH a participé à cet exercice. C'est-à-dire respect d'autrui, respect du matériel, respect des consignes de sécurité dans le car et aux abords, intérêt du port de la ceinture de sécurité. Cette intervention s'est déroulée dans un très bon état d'esprit avec des élèves à l'écoute, respectueux et surtout participatifs à l'action menée.

Gestes de 1er secours

La Mairie de Courlaoux a organisé, le 25 mai 2019, avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Jura, la prise en charge d'une formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour le personnel de l'ALSH. Cette formation permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. Sous l'encadrement de Mme Yaël CHRIST, formatrice, le personnel a alterné entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

Vidéo-protection

Suite à l'accroissement d'actes d'incivilités et de vandalisme commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier, le Conseil Municipal a décidé, l'installation de système de vidéo-protection sur ses bâtiments publics.

Deux dossiers ont été transmis à la Préfecture du Jura :

- un pour l'installation d'un système de vidéo-protection pour le complexe mairie - salle des fêtes et le futur pôle d'activités enfance jeunesse et sports
- Un pour la sécurisation du groupe scolaire avec un dispositif anti-intrusion après avis du référent gendarmerie.

Ces projets ont bénéficié de subventions de l'Etat.

Ecole publique de Courlaoux

En cette année 2019/2020, 144 élèves sont scolarisés à l'école de Courlaoux.

Seule Mme VASSEUR a rejoint l'équipe enseignante, qui reste en partie la même depuis quelques années déjà. Cette continuité permet aux élèves, parents et enseignants de travailler en pleine sérénité.

Partie de pêche à l'étang communal

Accompagnés d'étudiants du Lycée Agricole Edgar Faure de Montmorot, les élèves de CP et CM2 ont eu l'occasion de découvrir le fonctionnement, l'histoire de l'étang en Bedey.

Les explications sur les différents éléments d'un étang, sur la présentation de la faune et de la flore locale, ayant été faites en classe, la découverte ludique de l'étang a été offerte aux élèves en leur proposant de pêcher.

Un grand merci à tous ces petits poissons, qui ont joué le jeu, en se laissant attraper. Chaque élève a pu compter au moins 5 prises. Un exploit, une découverte pour certains. Mais surtout une grande fierté de redonner leur liberté à ces petits compagnons d'une journée. Les élèves ont pu raconter « à qui mieux mieux », le nombre, la taille de leurs poissons pêchés.

Quelle belle journée, quelle chance pour tous d'avoir pu s'exercer à une activité peu usitée dans les familles. L'occasion a été donnée à tous, petits et grands, les enseignantes et les élèves de CM2, de comprendre l'importance que revêt la protection de ces espaces naturels sensibles.

Festival couleurs jazz

Les élèves de CM1/CM2 ont eu la chance de se produire au Bœuf sur le Toit, avec d'autres classes et surtout accompagnés d'artistes nationaux. Ils ont interprété l'Opéra Jazz « Les humeurs de Gaspard ».

Ce spectacle était l'aboutissement de plusieurs séances en classe. Les chants et les jeux de scène ont ébloui le public. Parents, grands-parents étaient admiratifs devant la prestation de leurs jeunes artistes en herbe.

Une très belle expérience pour les élèves, qui, le temps d'une soirée, se sont pris pour des stars.

Sortie à Paris

Les 26 et 27 juin 2019, les élèves de CM2 ont emprunté les différents moyens de transports parisiens : train, métro et bateau mouche.

En effet, pour faire suite à un travail en classe sur le XIX siècle et sur les symboles de la République, les élèves de CM2 ont profité d'un séjour de 2 jours à Paris. Leur participation au concours du Parlement des enfants leur a ouvert les portes de l'Assemblée Nationale. Que d'émotions ! Visite d'un monument riche en symboles et de surcroît en présence de nos Députés.

Les élèves ont également eu l'occasion d'apprécier le magnifique patrimoine français, en visitant la Tour Eiffel, le Palais Garnier, le Musée d'Orsay. Cerise sur le gâteau, une nuitée à Paris avec les copains. Que de souvenirs pour ces enfants de 10 ans...

Sports collectifs à l'école

Faire comme les grands, voire mieux. A l'heure des coupes du monde de basket, rugby, foot, les sports collectifs attirent. Les élèves de l'école de Courlaoux ont bénéficié de plusieurs cycles sportifs. Le sport collectif aide sans aucun doute à grandir et à s'épanouir, il permet une meilleure socialisation, l'apprentissage et le respect des règles.

Le travail en partenariat avec les clubs sportifs environnants a facilité les échanges et la mise en place de ces cycles. Le stade de foot, le citystade de Courlaoux sont des atouts majeurs. Tout est fait pour sensibiliser les élèves au vivre ensemble. Le sport, c'est aussi l'école de la vie...

Une équipe d'animation au service des enfants

De gauche à droite : Pascale PETIOT, Emile BROYER, Amandine MICHEL, Nadine COLIN, Céline BETOURNE (directrice), Catherine BERRARD et Frédérica RATSIANANINARIVO (absentes sur la photo)

2019… encore du neuf !

Cette année encore, l'accueil de loisirs a mis l'accent sur la découverte pour les 9/13 ans au mois de juillet.

En allant à la piscine

Et c'est quoi, Un mini-séjour ? C'est 3 jours et 2 nuits loin de chez moi… une découverte du voyage à vélo avec camping à la clé… Comment nous est venue cette idée ?

Courlaoux a la chance de bénéficier de la voie verte bressanne qui va jusqu'à Louhans et bien plus loin encore. Alors avec Emile (animateur) on s'est dit : « Tentons l'expérience ? Et ça a marché ! 16 enfants âgés de 9 à 12 ans sont partis mardi 16 juillet sur leur vélo direction Louhans, pendant que je prends la route avec la voiture pleine des affaires des enfants.

File de vélos dans Louhans

A leur arrivée, montage de la tente et ça s'est pas simple quand tu n'as jamais campé, puis au programme : pique-nique puis piscine, mercredi matin pêche avec l'association « La Seille », l'après-midi visite de l'Hôtel Dieu et des arcades, jeudi matin démontage et rangement du campement et l'après-midi canoë sur la Seille avant de reprendre le vélo pour rentrer. Ce fut 3 jours intenses... »

Soirée Poulet-Frites à Courlaoux

Que de souvenirs et de bons moments de rires, de découvertes. C'est sûr, cette première expérience restera à jamais gravée en chacun de nous. Merci à Gabrielle et Thierry pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

Pendant ce temps à Courlaoux, les petits profitent de faire la fête un soir en mangeant des bonnes frites préparées et offertes par « Port'o Poulet » accompagnées de saucisses grillées sur place et de plats préparés dans la journée par leurs petites mains. Encore un bel été à l'accueil...

Les Horaires de l'accueil de loisirs

en période scolaire

Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi

Matin de 07h15 à 08h20
Accueil sans repas de 11h30 à 12h30
Accueil avec repas de 11h30 à 13h20 *(sauf le mercredi)*
Aide aux devoirs de 16h30 à 17h30 *(lundi et jeudi)*
Accueil temps libre de 16h30 à 17h30 *(avec goûter)*
Accueil du soir de 17h30 à 18h30

en période de vacances scolaires

Les horaires sont les suivants :

07h30 à 09h00 : Accueil du matin
09h00 à 12h00 : Activités du matin
12h00 à 12h30 : Accueil du midi
12h30 à 13h30 : repas
13h30 à 14h00 : Accueil de l'après-midi
14h00 à 17h00 : Activités de l'après-midi
Sortie à partir de 17h00 jusqu'à 18h30

Comment inscrire son enfant

Le dossier d'inscription périscolaire, comme le formulaire d'inscription pour les différentes périodes extra-scolaires est à retirer à l'ALSH, ou à télécharger sur le site de la Commune :

www.courlaoux.fr

CIS La Vallière

Une amicale de sapeurs-pompiers c'est quoi ?

C'est beaucoup d'heures passées à se concerter, à organiser, à faire, refaire…

C'est une association loi 1901qui regroupe les sapeurs-pompiers actifs et anciens.

L'amicale est un élément indissociable de la vie opérationnelle de la caserne. Elle se veut être conviviale, source d'échanges et de partage. L'amicale est au cœur de la vie de la caserne. Sans elle, la cohésion, la solidarité et l'amitié seraient moindre et c'est bien là tout l'esprit du monde des pompiers.

C'est aussi savoir remercier pour 30 années de service – Caporal Chef Eric BAILLY

Elle permet de se retrouver ensemble après les interventions, après les manœuvres autour d'une collation mais aussi sur des actions festives afin de maintenir la cohésion de groupe et de tisser des liens encore plus forts.

Se retrouver ensemble et leur faire plaisir reste un moment fort de l'année – Arbre de Noël pour les enfants de la caserne

C'est aussi des invitations à honorer comme l'inauguration du terrain multisport à Courlaoux fin octobre, les vœux des maires des communes dans lesquelles nous intervenons mais aussi un moyen de transmission de nos valeurs (Exemples : accueil des enfants de l'école de Courlaoux, formation PSC1 pour le personnel de l'accueil du centre de loisirs de Courlaoux)

Accueil des enfants du centre de loisirs et de l'école de Courlaoux

Tous les ans en fin d'année, nous présentons nos vœux à la population par la traditionnelle distribution des calendriers après un travail acharné qui nous occupent quasiment dix mois de l'année entre la recherche d'idées nouvelles, la conception du calendrier, les prises de vues, le réajustement des tournées, la distribution des calendriers…

Mais ma plus belle récompense, en tant que présidente, est de voir des sourires s'afficher sur leurs visages

La Présidente, Yaël CHRIST

Les associations communales

FOOTBALL CLUB COURLAOUX *Présidente* : *Nathalie DUPIC*

Le club de Courlaoux existe depuis plus de 40 ans et il est à l'image d'une association conviviale et fraternelle. Cette année, Vincent DOCCI, nouveau Trésorier et Secrétaire du club, est venu soutenir la Présidente Nathalie DUPIC.

Sport collectif avec les nouveaux vestiaires tant attendus, venez partager des temps d'amitié, les bonnes volontés sont les bienvenues. Le club a besoin de bénévoles engagés dans les catégories jeunes et Séniors.

L'évènement annuel de l'association est la soirée Mont d'Or qui aura lieu le samedi 07 mars 2020.

Le club dispose d'un site internet : www.facebook.com/fccourlaoux/

FOYER RURAL *Président* : *François DUBOURG*

Le foyer rural propose des cours de gymnastique et de zumba le mercredi soir de septembre à juin.

Il organise des voyages suivis de soirées diaporama.

En 2019, la destination était l'Asie Centrale avec l'Ouzbékistan.

Prochain voyage : destination non définie.

ACCA de COURLAOUX *Président* : *Joël VARRAUT*

Historique de l'ACCA de Courlaoux, suite à la loi Verdeille n°64-696 du 10 Juillet 1964 faisant obligation, à chaque commune du département, de créer une Association Communale de Chasse Agréée. C'est ainsi qu'une assemblée générale fut organisée par M. Joseph JAILLET, Maire de Courlaoux, le 04 janvier 1969, sous la Présidence de M. Edmond HAAS, secrétaire de séance M. Roger MARECHAL, MM. André GUILLAUME et Félix GAUTHIER tous deux assesseurs, pour créer l'ACCA. Un bureau a été voté : MM. HAAS Edmond Président, ROUTHIER André Vice-Président, MARECHAL Roger Secrétaire, GUILLAUME André Trésorier. MM. GAUTHIER Félix, HUGONNIER Léon, DUART Marcel, GAULLIARD André, CHALOYARD Jacky étant tous assesseurs.

La déclaration de l'ACCA a été faite par le Président le 28 février 1969 à la Préfecture de Lons-Le-Saunier, et publiée au Journal Officiel le 28 mars 1969.

Ils étaient à l'époque 46 membres. Nous sommes aujourd'hui 26 membres.

ART ET CREATIONS *Présidente* : *Denise VIDOTTO*

En 2019, l'association Art et Créations a réuni pour la 16ème fois ses quinze artistes les 09 et 10 novembre. La diversité des œuvres donne à ce rendez-vous une grande richesse artistique.

Notre invité d'honneur, M. Pierre RODOT a présenté de la peinture à l'huile sur tuile avec une grande finesse d'exécution. Plus de 600 visiteurs ont pu admirer les quelques 120 réalisations des artistes.

Alors ne manquez pas la prochaine exposition de novembre 2020.

CLUB LA JOIE DE VIVRE *Présidente* : *Renée GUICHON*

Le Club « La Joie de Vivre » permet aux adhérents (environ 30) de se retrouver dans des locaux agréables pour discuter, jouer au tarot, à la belote, au scrabble… Une pause café vers 17h permet de fêter les anniversaires et autres bons moments ensemble.

Plusieurs manifestations sont prévues en cours d'année : la galette des rois, le repas « grenouilles », le loto, noël...

LA CORLAVOISE *Président : Jean-Jacques PICHERY*

La nouvelle saison démarre fort pour la Corlavoise puisque déjà 4 sorties ont déjà eu lieu depuis septembre et une dizaine sont programmées jusqu'à fin juin, dont Villefranche, Pontarlier, Auxonne, Evian, Champagnole, Annemasse, St Gengoux, St Claude, Lons Juraparc... liste non exhaustive !

40 Musiciens font désormais partie de la compagnie Batmacadam, mais n'oublions pas le groupe Sabardoum composé d'une douzaine de percussionnistes, groupe plus léger et plus mobile pour des prestations moins « conséquentes » et plus mobiles.

La manifestation la plus marquante de l'année écoulée aura été sans aucun doute l'anniversaire des 15 ans de Batmacadam à Lons ce samedi de juin, qui aura vu des milliers de spectateurs dans les rues et au parc, partager l'enthousiasme des groupes invités qui ont su mettre une folle ambiance et qui n'avaient qu'un but : faire la fête et communiquer avec les Lédoniens. Les commentaires étaient tous unanimes : une manifestation où les musiciens et les spectateurs ont fusionnés et ont fait des rues de Lons un vrai spectacle à ciel ouvert !

Ce mois de juin aura également vu Batmacadam surprendre les Lédoniens du centre ville par une intervention non programmée : un « flash-mob ». Celui-ci est toujours visible sur « Youtube » : batmacadam flash-mob

Merci à tous les intervenants et également à la municipalité de Courlaoux qui nous permet, depuis de nombreuses années, par le prêt de salle, de répéter dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Pour tout contact : Pierre MELOT - 06.76.70.52.49

COMITE D'ANIMATION *Président : Dominique THOUVEREY*

Le Comité d'animation organise différentes manifestations (bréchets, beaujolais nouveau, carnaval, œufs de Pâques, téléthon, puces).

Il assure le fleurissement de la commune, les illuminations de fin d'année et dispense des cours d'initiation à l'informatique.

Si vous aussi, vous désirez vous impliquer dans notre commune, apporter de nouvelles idées d'animations, de manifestations, nous vous invitons à notre assemblée générale du 1er février 2020 ou à nous contacter par tél: 03.84.35.39.14,

par mail : comitedanimation.courlaoux@gmail.com

SOU DES ECOLES *Présidente : Gaëlle ROUTHIER*

Suite à la modification des statuts de l'association, le nouveau conseil d'administration du Sou des écoles a élu, le 02 décembre 2019, son nouveau Bureau. Il se compose ainsi : Présidente : Gaëlle ROUTHIER, Vice-président : Kévin BERRY, Secrétaire : Charline LESCURE et Trésorière : Charline BRIANCHON.

Le premier objectif a été de mettre en place le goûter de Noël des enfants de l'école publique de Courlaoux. S'en suivra l'organisation du loto prévu le 26 janvier 2020, à 14h00, à la salle polyvalente de Courlaoux.

Toutes ces animations permettent de financer activités, sorties culturelles et découverte des pratiques sportives à destinations des 150 élèves de l'école.

Remerciements à M. Robert VIDOTTO pour l'excellent travail réalisé durant ses 30 années de présidence.

Journées du patrimoine 2019

Les 21 et 22 septembre 2019, l'église paroissiale de l'Assomption (XVIe et XIXe siècles) était ouverte à la visite libre de 10h00 à 18h00.

On avait le possibilité d'y admirer notamment « La Charité de Saint-Martin », sculpture sur bois polychrome (XVIe siècle), la dalle funéraire de Guillaume de Vaudrey et de Marguerite de Villers-la-Faye, Seigneur et Dame de Courlaoux et du Pin, sculpture gravé (XVe siècle), l'ex-voto « L'Apparition de la Vierge à l'Enfant », peinture sur toile (XVIIe siècle).

Et en se baladant dans la commune, on pouvait observer la croix du cimetière, sculpture en pierre de taille (XVIe siècle), ainsi que le petit patrimoine.

Découverte du patrimoine par les élèves

La veille des journées européennes du patrimoine, les élèves de CM2 de l'école de Courlaoux ont pu découvrir l'un des monument de notre commune, en compagnie de M. André GAULLIARD, passionné d'Histoire et mémoire locale.

L'église de Courlaoux compte, en effet, dans ses murs des œuvres classées ou inscrites aux Monuments Historiques, notamment une statue de Saint-Martin et une dalle funéraire .

Texte de Chloé

La journée du Patrimoine

Jeudi 19 septembre pour la journée du Patrimoine nous sommes allés à l'église de Courlaoux. Nous avons découvert le Saint Martin et la pierre Tombale. Puis nous les avons dessinés. Les oeuvres sont classées aux monuments historiques, la peinture est datée du 17ème siècle. L'écriture de la pierre Tombale était du latin, puis nous avons aussi vu les habits des prêtres pliés dans une armoire.

Mardi 24 septembre nous avons rencontré Monsieur Gaulliard. Il nous a dit toutes les choses importantes sur le patrimoine de Nilly puis il nous a expliqué que le Saint Martin était le Saint Patron de Nilly. Puis maîtresse a pris une photo de toute la classe avec Monsieur Gaulliard devant la pierre Tombale

Dessin de Noémie

EIFFAGE
ROUTE
ROUTE, ASSAINISSEMENT, TERRASSEMENT
COUR ET ACCES EN ENROBE
ZA les Plaines I - 370 rue du 19 mars 1962
39570 Courlaoux - Tél. 03 84 86 26 86

LE MILLEFEUILLE CRAQUANT
M. et Mme Boissié
51 rue des Salines
39000 Lons le Saunier
03 84 47 08 97
ouvert de 6h30 à 19h30
du lundi au dimanche
sauf le mercredi
64 rue Louis Legrand
39140 Bletterans
03 84 85 02 93
ouvert de 6h30 à 19h30
du lundi au dimanche
sauf le lundi

De nouveaux artisans et entreprises s'installent à Courlaoux

Aurélien COMPARET

AC Menuiserie

Agencements intérieur et extérieur, escaliers, meubles.

105 route de Blanay
Tél. : 06 72 87 06 87
aurelien.comparet@orange.fr

Kévin FAUTRELLE

JURA Pliage

Pliage à froid jusqu'à 4 mètres particuliers et professionnels, habillage toitures et bardages.

133 rue Lacuzon - ZI Les Plaines II
Tél. : 03 84 44 45 19
kevinfautrelle@orange.fr

DAGUISÉ Loïc

Plomberie, chauffage, sanitaire énergie renouvelable, pose d'adoucisseur.

300 route de Trenal
Tél. : 06 47 67 22 06
eurldaguiseloic@gmail.com

Loïc DAGUISÉ

Mickaël VANDELLE

MVTS
(Mickaël Vandelle Tachy Service)

Centre de contrôle chronotachygraphe – limiteur de vitesse.

34 rue de Vaudrey - ZI Les Plaines II
Tél. : 06 72 80 47 50
mv.tachyservice@gmail.com

Action Poids Lourds

Contrôle technique poids lourds.

46 rue de Vaudrey - ZI Les Plaines II
Tél. : 03 84 48 27 57
actionpl39@gmail.com

Laurent MACLE
Christophe FONTAINE

L'ilot Petit Pas

Micro-crèche accueillant de jeunes enfants.

145 rue des Anémones
Tél. : 06 38 95 62 12
lilotpetitspas@yahoo.com

Élodie RAYMOND

LINK
CONSEILS & PATRIMOINE
Donner du Sens et un Avenir
à votre Patrimoine

Un important pôle d'activité poids lourd sur la commune

Avec 12 entreprises ou artisans implantés sur la commune et intervenants de la formation de chauffeur à l'entretien et aux contrôles des véhicules, en passant par le transport de marchandises ou de liquides, le secteur d'activité du poids-lourds emploie plus de 300 personnes.

1er secteur d'activité à Courlaoux

Il y a encore quelques décennies, le domaine agricole avec ses nombreuses exploitations et éleveurs était la première activité sur la commune. Aujourd'hui, il a laissé sa place au profit de l'activité poids lourds, en plein développement sur les nouvelles zones d'activités de la Levanchée et des Plaines I et II.

ZAC de la Levanchée

De la formation des chauffeurs à l'entretien des camions

Apprendre à conduire avec le centre de formation AFTRAL, faire son plein de gazole grâce à la seule station service uniquement PL sur le secteur, entretenir son tracteur ou sa remorque dans les nombreux garages, centres de contrôles techniques PL et chronotachygraphe, sans oublier la partie purement transport de marchandises, de la structure familiale Transports Paulin, Transports Buguet aux structures nationales Perrenot J.T. Logistic et Transports Perrier (Groupe Sobotram), ou encore le transport de liquide alimentaire Transports 2B, le panel du transport est quasiment complet.
Un secteur qui poursuit son implantation sur Courlaoux peut-être dû à la proximité de l'A39, de la ville préfecture et des zones situées en bordure de la RD 678.

Des zones adaptées

La Communauté d'agglomération ECLA, qui gère le développement économique, propose aux futurs acquéreurs des parcelles suivant l'activité, de 5 000 m² à plusieurs hectares.. Des retombées pour la commune, notamment financières, par le biais des taxes locales, mais aussi par la demande des familles à résider sur place.
La population communale a dépassé, cette année, le cap des 1 100 habitants. Les emplois dans ces activités ne sont pas négligeables pour Courlaoux, et notamment ses commerces, son groupe scolaire et sa vie associative.

Ecla Lons Agglomération
4 avenue du 44e RI - Lons-le-Saunier
contact@ecla-jura.fr / www.ecla-jura.fr

ECLA JURA
Lons Agglomération

L'agglomération c'est votre vie quotidienne !

Votre commune est membre d'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) qui administre un territoire de 35 000 habitants. L'agglomération intervient dans de nombreux domaines de votre vie quotidienne. Elle agit en vertu de compétences sans cesse croissantes. En 2019. nombreux ont été les domaines où l'agglomération est intervenue. En voici quelques exemples.

VOIES CYCLABLES

Vos élus ont voté récemment le Schéma directeur des **déplacements doux**. Ce programme prévisionnel s'établit ainsi pour les aménagements structurants :
2020 : Voie douce de fond de vallée de Vallière (Lons-Revigny)
2021 : Voie verte Gevingey-Messia
2022 : Voie de la Bresse Jurassienne (Courlans-Grange Bedey en lien avec le CD39)
2023 : Liaison Lons-L'Étoile
2020-26 : Requalification de la Rocade
D'autres voies douces sont également inscrites dans ce Schéma : liaison Lons nord par RD70, liaison Val de Sorne (Vernantois-Macornay-Courbouzon-Lons), liaison Montmorot-CFPPA, liaison Vevy-Briod-voie verte, liaison Condamine-voie verte.

COMMUNICATION

Un premier **clip d'animation** est sorti à la fin de l'année 2019. Son titre ? "***ECLA c'est quoi ?***" Il est destiné aux élus (notamment les futurs élus municipaux) et au grand public.
En 1'30 cette vidéo explique le principe et les compétences de l'agglomération lédonienne. Suivront 6 autres clips, dont "L'agglo, comment ça marche ?" qui sortira en janvier.
Les clips sont visibles sur le site d'ECLA, les pages Facebook et LinkedIn de l'agglomération ainsi que la chaine YouTube d'ECLA.

UNE PASSERELLE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE

En septembre, ECLA a fait poser une passerelle de 32m à côté du pont de la Chanière, sur la voie ferrée entre Lons et Perrigny. Cette opération spectaculaire permet de rendre un vrai service désormais aux **piétons** et aux **cyclistes** qui traversent quotidiennement cet endroit difficile de la zone industrielle.

URBANISME

Avec l'appui d'ECLA, la commune de **Montmorot** bénéficiera du dispositif "Coeur de Ville". Pour cela, la convention devient **Opération de Revitallisation de Territoire**, un outil permettant de metre en oeuvre un projet global de revitalisation du centre urbain : modernisation des logements, des locaux commerciaux et artisanaux. La finalité est d'améliorer l'attractivité de ce tissu urbain.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ECLA a inauguré en novembre le **Campus Numérique** situé derrière la gare à Lons. L'établissement, dirigé par Myriam Elyassa, accueille désormais **6 porteurs de projets** (marketing digital éco-conception, drones, coopérative d'activité et d'emploi, intelligence artificielle) et héberge l'université connectée pilotée par la Ville de Lons.
Dans le dossier de la **ZAC de Messia-Chilly**, ECLA et le Conseil Départemental ont conclu un accord pour équiper la zone en **fibre optique**.

FESTIVAL DE JAZZ

En 2019, ECLA et son conservatoire se sont associés à Prod'U qui gère le Boeuf sur le toit pour donner un nouveau souffle au **festival Couleurs Jazz**. Cet élan sera poursuivi en 2020 pour la 9e édition (25-28 mars) avec en tête d'affiche **Maceo Parker**, le saxophoniste de James Brown et Prince.

Un budget 2020 qui préserve l'avenir

ECLA JURA
Lons Agglomération

Hors opérations non ventilables et opérations d'ordre. Charges de personnel incluses

Sans augmentation de la fiscalité, avec des dépenses de fonctionnement maitrisées, et une réserve préservée sur les investissements, le budget 2020 laisse une marge de manoeuvre à l'équipe qui sera élue au printemps prochain.

Les orientations budgétaires sont toujours l'expression d'un choix politique fort : ainsi, le budget de fonctionnement 2020 de l'agglomération s'équilibrera **sans augmentation de la fiscalité locale**.
C'était une volonté de la part de l'exécutif d'ECLA et les élus s'y sont tenus. L'agglomération souhaite ainsi montrer l'exemple plutôt que de faire porter l'effort sur le contribuable.
Les élus et les services ont réussi cet équilibre grâce à la recherche d'économies dans tous les domaines, et notamment pour établir le budget des dépenses de personnel qui est particulièrement maitrisé
Un autre point important de ce budget est la capacité dynamique de désendettement. Elle était de 11,9 années en 2019, elle va diminuer en 2020 et passer à 9,8 années puis à 8,8 années en 2021. Elle reviendra ainsi dans des ratios acceptables.
Ce résultat tient compte d'un emprunt de 3 M€ en 2020.

ECLA a choisi de limiter ses dépenses d'investissements à 3,8 M€ (hors budget annexes), somme qui correspond aux dépenses indispensables. Cette limitation volontaire a été décidée pour permettre à la nouvelle équipe qui sera élue au printemps de faire des choix supplémentaires, si elle le souhaite et en ayant pris connaissance du compte administratif.
Pour ce budget primitif, nous avons intégré un emprunt de 2 M€ alors que le budget prévoit la possibilité d'emprunter jusqu'à 3 M€, ce qui laisse une marge de manoeuvre pour le prochain exécutif.
Enfin, l'ensemble des investissements d'ECLA sera tout de même de 8,11 M€ si l'on ajoute les investissements des budgets annexes dont ceux du Transport, de l'assainissement et des opérations industrielles et commerciales.

Distances et hauteur à respecter pour les plantations et les haies

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.

Pour éviter les conflits de voisinage, le Code civil impose, en fonction des distances de plantation par rapport aux fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute.

En l'absence de règlementations locales sur Courlaoux, c'est l'article 671 du Code civil qui fixe les règles suivantes. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine ou du domaine publique qu'à la distance prescrite par les textes.

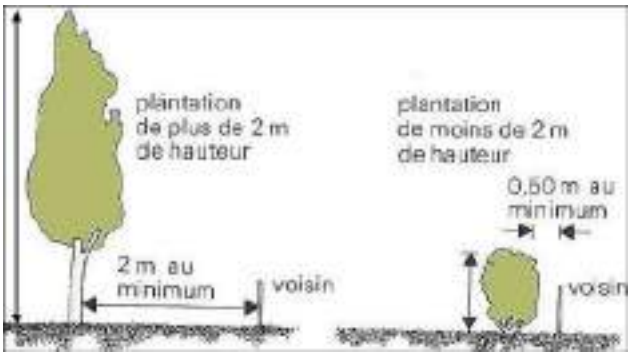

Cette distance est de :

2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres ;

50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Selon une jurisprudence bien établie :

la distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc ; la hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre, arbuste ou haie ; la hauteur limite de l'arbre est celle maximale autorisée après repousse ; si l'arbre a atteint la hauteur de 2 mètres, plus de 30 ans avant la date de sa saisine du Tribunal, alors la prescription trentenaire est acquise.

En cas de non respect de ces règles, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper, en application de l'article 673 du Code civil.

Retrouver plus d'informations sur le site : service-public.fr

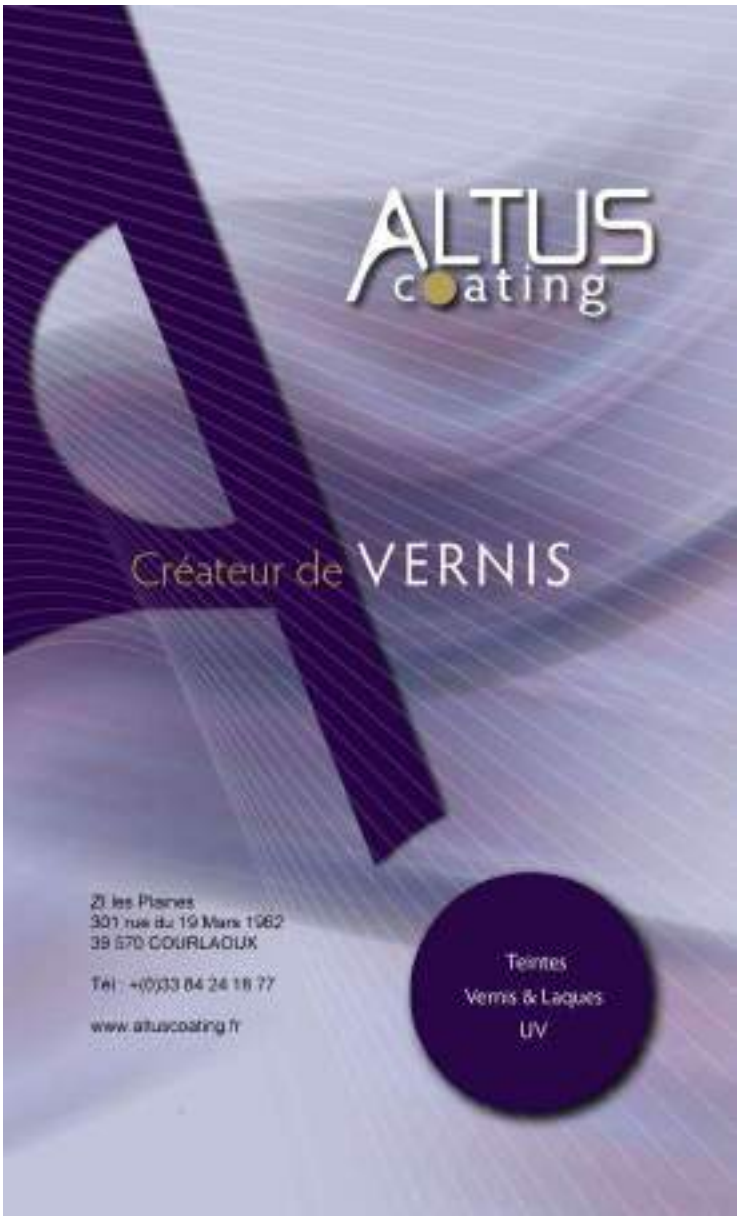

Réglementation sur les bruits du voisinage

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore doivent être effectués dans les plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables : 7h30 -12h00 et 14h00 - 19h30
Les samedis : 9h00 -12h00 et 14h00 - 19h00
Les dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00 (matin uniquement)

Les élections des conseillers municipaux auront lieu le dimanche **15 mars 2020** pour le premier tour.

Le second tour aura lieu, le cas échéant, le dimanche **22 mars 2020**.

Courlaoux ayant plus de 1 000 habitants, le scrutin se fera sur liste paritaire complète.

Le 7 février 2020, date limite d'inscription sur les listes électorales

Un décret du 4 septembre 2019 rappelle que, pour pouvoir participer aux prochaines élections, les citoyens doivent s'être inscrits sur les listes électorales le 7 février 2020 au plus tard.

Inscription par formulaire papier en Mairie ou directement en ligne sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Assistantes maternelles agréées de Courlaoux

BARBE Monique	204 Rue de l'Anc. Fromagerie	03 84 35 36 92
DESCHAMP Laure	68 Impasse des Marronniers	06 72 54 03 97
DELAVAZE Aurélie	179 Route de Fontainebrux	09 66 12 72 29
GAFFRON Carine	660 Route de Nilly	03 84 43 91 34
LANNEAU Brigitte	500 Rue du Monument	03 84 35 37 73
NOIROT Nathalie	209 Rue des Perroux	03 84 35 39 51
THEVENIN Laura	731 Chemin du Haut Gauvin	06 71 41 91 52
THOUVEREY Christel	484 Rue du Monument	03 84 35 39 14
THUREL Françoise	50 Rue du Centre	03 84 35 32 07
TOULOUSE Morgane	63 Impasse des Pâquerettes	09 73 68 51 70

Collecte des ordures ménagères

La collecte est effectuée chaque jeudi à partir de 5 heures du matin.

Pour les bacs gris (déchets ménagers) toutes les semaines

Pour les bacs bleus (déchets recyclables) seulement les semaines **paires**

Il est recommandé de ne pas laisser les bacs en bordure de route après le passage de la benne.

Déchets

Il est rappelé à tous les habitants qu'il est interdit de déposer des déchets verts et autres dans les dessertes, chemins et bois communaux **sous peine d'amendes**.

Les déchets verts peuvent être valorisés sur place (compostage et éventuellement paillage) ou déposés à la déchetterie (la plus proche étant celle de Messia sur Sorne). En aucun cas ils ne doivent être brûlés à l'air (art L541 et L541-21-2 du Code de l'environnement).

A compter du 1er janvier 2020, les déchets issus de la tonte de gazon ne seront plus admis en déchèterie. Les branchages, quant à eux, seront toujours acceptés.

Agenda 2020

LOTO - Sou des écoles	**Dimanche 26 janvier**
BRECHETS - Comité d'animation	**Samedi 22 février**
CARNAVAL - Comité d'animation	**Samedi 7 mars**
SOIREE DANSANTE MONT D'OR - FC Courlaoux	**Samedi 7 mars**
CHASSE AUX ŒUFS - Comité d'animation	**Dimanche 12 avril**
LOTO - Club La joie de vivre	**Dimanche 28 juin**
REPAS DES CHASSEURS - ACCA de Courlaoux	**Samedi 25 juillet**
PUCES - Comité d'animation	**Dimanche 13 septembre**
REPAS DES AINES - CCAS	**Samedi 3 octobre**
EXPOSITION - Art et créations	**Samedi 7 et Dimanche 8 novembre**
SOIREE BEAUJOLAIS - Comité d'animation	**Samedi 21 novembre**
TELETHON - Comité d'animation	**Samedi 5 décembre**

Etat Civil 2019

Naissances

PRUDENT Mathias Patrick Claude	le 27/03/2019	à Lons-le-Saunier
GROS-TABUSSIAT MANNA Téo	le 27/04/2019	à Lons-le-Saunier
FAIVRE-PIERRET Sacha	le 02/05/2019	à Lons-le-Saunier
BERNARD Ambre	le 05/06/2019	à Lons-le-Saunier
BLANC Jules	le 16/06/2019	à Lons-le-Saunier
CARREL Liroy	le 20/06/2019	à Lons-le-Saunier
KARAER Aylin	le 26/06/2019	à Lons-le-Saunier
LE ROUX Lou Chantal Liliane	le 18/07/2019	à Lons-le-Saunier
PERRAUD Naël Lauric Christophe	le 13/08/2019	à Lons-le-Saunier
GUICHARD Tommy	le 21/08/2019	à Lons-le-Saunier
DESCÔTES Hugo Lucas	le 11/11/2019	à Lons-le-Saunier
KRAMER Andrew	le 10/12/2019	à Besançon
GUICHARD Gabin	le 11/12/2019	à Lons-le-Saunier
MERCIER Noah Claude Mickaël	le 27/12/2019	à Lons-le-Saunier

Mariages

VARRAUT Alexandra & MARECHAL Mélissa Pauline	le 26/10/2019
CARROZ David & DEVAUD Géraldine	le 09/11/2019
FAVRE Nicolas & BROUTCHOUX Delphine	le 30/11/2019
BUGNOT Pascal & REMY Claire	le 21/12/2019
TEXEIRA Dany & JOSEPH Léa Sarah	le 21/12/2019

Décès

DAL GOBBO Roger Joseph Gilbert	le 04/01/2019	à Courlaoux
MARMONT épouse GUICHARD Sylviane	le 01/03/2019	à Lons-le-Saunier
MILLAN Joël	le 08/03/2019	à Bourg-en Bresse
MARECHAL Jean	le 22/03/2019	à Lons-le-Saunier
BON épouse BOUJON Simone Renée Andrée	le 24/03/2019	à Lons-le-Saunier
KASPAR Louis	le 29/05/2019	à Champagnole
PERRET Thibaut Éric Emmanuel	le 18/11/2019	à Pierre-Bénite